

OBJET:      ORGANE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

L'ORGANE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SE RÉUNIRA AU CENTRE WILLIAM RAPPARD LE JEUDI 3 DÉCEMBRE 2015 À 10 HEURES POUR EXAMINER LES POINTS SUIVANTS:

1.    INDONÉSIE - MESURES CONCERNANT L'IMPORTATION DE VIANDE DE POULET ET DE PRODUITS À BASE DE POULET

    A.    DEMANDE D'ÉTABLISSEMENT D'UN GROUPE SPÉCIAL PRÉSENTÉE PAR LE BRÉSIL (WT/DS484/8 ET WT/DS484/8/CORR.1)

2.    ÉTATS-UNIS - MESURES CONCERNANT L'IMPORTATION, LA COMMERCIALISATION ET LA VENTE DE THON ET DE PRODUITS DU THON: RECOURS DU MEXIQUE À L'ARTICLE 21:5 DU MÉMORANDUM D'ACCORD SUR LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

    A.    RAPPORT DE L'ORGANE D'APPEL (WT/DS381/AB/RW ET WT/DS381/AB/RW/ADD.1) ET RAPPORT DU GROUPE SPÉCIAL (WT/DS381/RW, WT/DS381/RW/ADD.1 ET WT/DS381/RW/CORR.1)

LES MEMBRES DE L'OMC ET LES GOUVERNEMENTS AYANT LE STATUT D'OBSERVATEUR AUPRÈS DES ORGANES DE L'OMC SONT PRIÉS DE COMMUNIQUER DÈS QUE POSSIBLE AU SECRÉTARIAT LES NOMS DE LEURS REPRÉSENTANTS.

ROBERTO AZEVÊDO